

Les inégalités à l'école

Déclaration du groupe de la CFDT

Les inégalités à l'école ne constituent pas un phénomène nouveau. Aujourd'hui elles se sont aggravées et atteignent un niveau élevé. Leur réduction constitue un défi majeur. Ce sont les personnes les moins diplômées qui font à chaque fois les frais des difficultés économiques, les crises récentes l'ont encore montré. L'école et le système éducatif sont ainsi des enjeux sociétaux majeurs et l'avis du CESE vient justement souligner l'urgence de renouer avec une véritable politique éducative.

Pour la CFDT, l'école doit contribuer à construire une société dans laquelle chacun est en mesure de choisir son devenir, au sein de laquelle chacun doit être pleinement reconnu et peut s'épanouir dans l'exercice de ses responsabilités. C'est sans aucun doute un objectif largement partagé. Pour l'atteindre, l'école a un rôle primordial, en particulier dès la petite enfance. De plus, et alors que se met en place le service public de l'orientation tout au long de la vie, la solidité de la formation initiale est indispensable : on sait bien, en effet, que la formation continue profite davantage à ceux qui ont le meilleur niveau de formation initiale.

Par cette intervention le groupe de la CFDT veut insister sur plusieurs points :

- La formation professionnelle des personnels, et notamment des enseignants, est une exigence incontournable de l'amélioration du système. La réforme actuellement en cours est catastrophique, car elle supprime pour ainsi dire totalement l'apprentissage de ce qu'est la conduite d'une classe d'élèves. Nous aurions aimé à cet égard que l'avis puisse aller plus loin, notamment en recommandant que le concours ait lieu au niveau licence, et que ce soit la formation professionnelle du nouveau recruté qui l'amène au niveau master.
- L'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences par tous les élèves est aujourd'hui un objectif fixé par la loi et cet objectif est accompagné d'une obligation de réussite. Une telle logique a reçu l'adhésion de la CFDT, mais la mise en place de cette réforme ne permet pas actuellement de répondre à l'objectif assigné. Le concept et son contenu doivent encore être précisés, la mise en œuvre de tous les moyens utiles et nécessaires à la réalisation de cet objectif est une obligation qui ne peut plus aujourd'hui être différée.
- L'autonomie des équipes pédagogiques distincte de celle des établissements est un moyen que préconise la CFDT. Elle ne peut cependant constituer l'alpha et l'oméga des réformes nécessaires. Inscrite dans un cadre national, cette autonomie est de nature à mobiliser les acteurs autour de projets éducatifs adaptés aux différents territoires.

• La mixité sociale dans les établissements doit constituer une « ardente obligation ». Une carte scolaire renouvelée peut en être un vecteur privilégié, en restaurant l'offre d'enseignement sur tout le territoire et en répartissant les moyens en fonction du public scolarisé. La CFDT ne peut accepter que sa libéralisation actuelle accentue la concurrence entre établissements et concourt ainsi à une école à plusieurs vitesses et à une société de plus en plus fragmentée.

Pour conclure et à titre d'information, les fédérations CFDT de l'Éducation nationale appellent à l'action le 27 septembre pour revendiquer le respect des personnels et le métier qu'ils exercent, et pour dire que l'approche purement comptable s'oppose à l'idée d'une politique éducative.

La CFDT a voté l'avis.